

LIVRET DE L'ÉTUDIANT-E

DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE



Cefedem de Normandie INSPÉ Normandie Rouen-Le Havre 2 rue du Tronquet 76130 MONT-SAINT-AIGNAN

Tél.: +33 (0)235147090

Mail: contact@cefedem-normandie.fr

Édito

Chers et chères étudiantes, chers et chères stagiaires,

Nous vous souhaitons la bienvenue au Cefedem de Normandie !

Cet établissement appartient au réseau des établissements supérieurs accrédités par le ministère de la Culture dans les domaines du spectacle vivant et de l'enseignement des pratiques des arts de la scène.

Jeunes bachelier·ères ou étudiant·es déjà titulaires d'un diplôme universitaire, le Cefedem de Normandie vous propose une formation supérieure dispensée par des artistes, artistes-pédagogues et enseignant·es-chercheur·ses reconnu·es (et parfois de renom), conduisant au diplôme d'État (D.E.) de professeur de musique.

Le projet de formation porté par le Cefedem s'appuie sur plusieurs fondamentaux : travail collectif et interdisciplinaire, exigence artistique, croisements des parcours, des esthétiques et des disciplines, expérimentation et recherche, articulation avec le milieu professionnel interrégional et international. Il organise, par les projets et les contrats, la nécessaire rencontre avec l'altérité, qui seule permet de construire son identité artistique. La formation valorise ainsi et développe l'identité professionnelle de l'artiste-enseignant-e.

Pour cela, vous serez accompagnées tout au long de votre cursus par une équipe artistique, pédagogique et administrative, ainsi que par un vaste réseau de partenaires auprès desquels vous pourrez effectuer des stages, résidences et mises en situation, véritables tremplins pour votre avenir professionnel.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes études!

Yanik LEFORT,

Directeur du Cefedem de Normandie

Table des matières

Édito
Table des matières
Présentation
Présentation générale
Le·la professeur·e de musique
Types de structures concernées par le métier 5
Emplois concernés et leur définition 5
Formation
Diplôme d'État de professeur de musique 6
Parcours et professionnalisation 6
Double diplômation
Entrée directe en Master
Conditions d'admission
Formation initiale et continue 8
Organisation des études - Évaluation 8
Organisation générale par Unités d'Enseignement (UE)
Vie étudiante
Études et handicap
Autres
Contacts
Lieux de cours et accès

Présentation

Présentation générale

Le Centre de formation des enseignant es de la danse et de la musique de Normandie (Cefedem) est un établissement d'enseignement supérieur accrédité par le ministère de la Culture.

Il remplit plusieurs missions de service public, dont notamment, la formation au métier d'enseignant e : il est accrédité à délivrer le diplôme d'État qui permet d'enseigner dans les établissements d'enseignement artistique publics, associatifs et privés.

Le la professeur e de musique

Le·la professeur·e de musique diplômé·e d'État est chargé·e de l'enseignement des pratiques de la musique. Selon les cas, il ou elle assure l'enseignement des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial et est chargé·e des cursus conduisant au certificat d'études musicales. Dans ce cadre, il ou elle transmet les compétences. connaissances et attitudes fondamentales nécessaires à une pratique autonome des élèves.

Il ou elle accompagne les pratiques artistiques des amateur es notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets. Il ou elle participe à la réalisation des actions portées par l'établissement, s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

Il ou elle peut être associé·e à la formation d'élèves en cycle à vocation d'orientation professionnelle. Il ou elle peut également siéger au sein de jurys d'évaluation des élèves.

Au long de sa vie professionnelle, il ou elle a la nécessité d'enrichir ses connaissances et compétences par des pratiques artistiques et par la formation continue.

Par ailleurs, il ou elle peut exercer des activités impliquant ses compétences artistiques et pédagogiques dans d'autres contextes professionnels: interprète, compositeur·rice, arrangeur, directeur·rice d'ensembles instrumentaux ou vocaux, musicologue, intervenant·e lors de stages ou d'ateliers, concepteur·rice et opérateur·rice d'actions de sensibilisation à la musique, acteur-rice au sein de structures de diffusion et de création.

Le·la professeur·e de musique diplômé·e d'État peut travailler en collaboration avec des artistes et d'autres institutions des différents domaines artistiques (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, patrimoine) ; il ou elle peut apporter son expertise dans le cadre de projets conduits en partenariat avec des structures d'autres domaines.

Types de structures concernées par le métier

Le la professeur e de musique diplômé e d'État enseigne principalement dans les établissements suivants :

- → les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales;
- → les écoles associatives et structures culturelles publiques ou privées, en lien ou non avec des structures de création et de diffusion.

Emplois concernés et leur définition

Participant à la réalisation du projet de l'établissement, ou, à défaut, à la mise en œuvre des orientations de la structure, le·la professeur·e de musique diplômé·e d'État a la responsabilité de la conduite des activités pédagogiques et artistiques de ses élèves. Dans ce cadre, il ou elle est doté·e d'une autonomie qui lui est confiée par le directeur-ice de l'établissement, le conduisant notamment à organiser les actions de diffusion des élèves et à initier et coordonner des projets au sein de l'établissement.

En accord avec le directeur de l'établissement, il ou elle peut assurer le traitement des questions liées à la mise en œuvre des représentations qu'il réalise (contact avec les technicien nes du spectacle, logistique, gestion...).

Dans les établissements publics d'enseignement de la musique relevant des collectivités territoriales

Le·la professeur·e
détenteur·rice du diplôme
d'État peut accéder au cadre
d'emploi des assistants
territoriaux d'enseignement
artistique principaux par
voie statutaire (le DE de
professeur est, avec le
diplôme universitaire de
musicien intervenant, l'un des
deux diplômes requis pour
l'accès au concours externe
du grade d'assistant territorial
d'enseignement artistique
principal de deuxième classe).

Le·la professeur·e détenteur·trice du diplôme d'État exerce fréquemment ses fonctions dans les établissements relevant des collectivités territoriales et, en particulier, au sein des conservatoires classés par ľÉtat.

L'organisation du travail
est rythmée par le
calendrier scolaire. Dans
les établissements publics
d'enseignement de la
musique, de la danse et de
l'art dramatique relevant des
collectivités territoriales, le
cadre d'emploi des assistants
territoriaux d'enseignement
artistique prévoit un temps
d'enseignement hebdomadaire
de vingt heures.

Le bon exercice du métier repose sur un travail de préparation indispensable dont l'organisation est déterminée par l'enseignante.

L'assistant territorial d'enseignement artistique a une mission de service public. Il ou elle enseigne et est susceptible d'animer une équipe d'enseignant·es, constituée ou non en département, pour un projet ou une mission spécifique. Une évolution de carrière dans la filière artistique territoriale peut le·la conduire au grade de professeur territorial d'enseignement artistique.

Dans les établissements et structures d'enseignement de la musique ne relevant pas des collectivités territoriales

Le recrutement s'effectue de manière contractuelle au titre des diplômes, qualités, compétences et renommée présentés.

Formation

Diplôme d'État de professeur e de musique

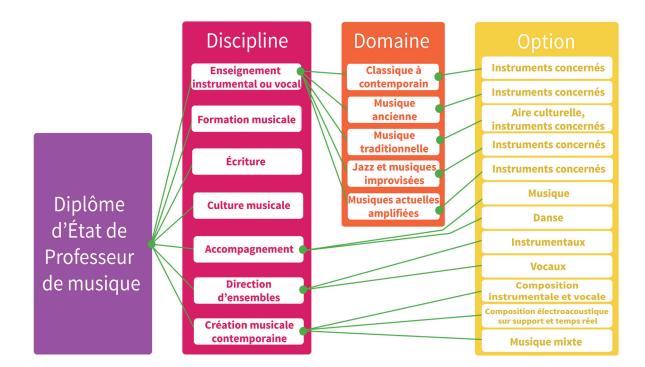
Parcours et professionnalisation

Le diplôme d'État (D.E.) de professeur de musique est un diplôme professionnel qui permet d'enseigner dans les établissements publics, associatifs et privés. Depuis 2016, il est classé de niveau 6 du RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Il emporte l'acquisition de 180 crédits européens, ce qui garantit la mobilité des étudiant·es dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

La formation conduisant au diplôme d'État est conçue sur 6 semestres :

- → la 1re année est en lien avec le cursus de Licence Musicologie parcours Interprète I, en partenariat avec les Conservatoires de Rouen, de Grand-Couronne et Petit-Couronne et le département de Musicologie de l'université de Rouen Normandie.
- → les 2° et 3° années sont plus spécifiquement consacrées aux enseignements pédagogiques.

Le diplôme d'État précise la discipline et, le cas échéant, le domaine et l'option ou les options pour lesquels il est délivré.



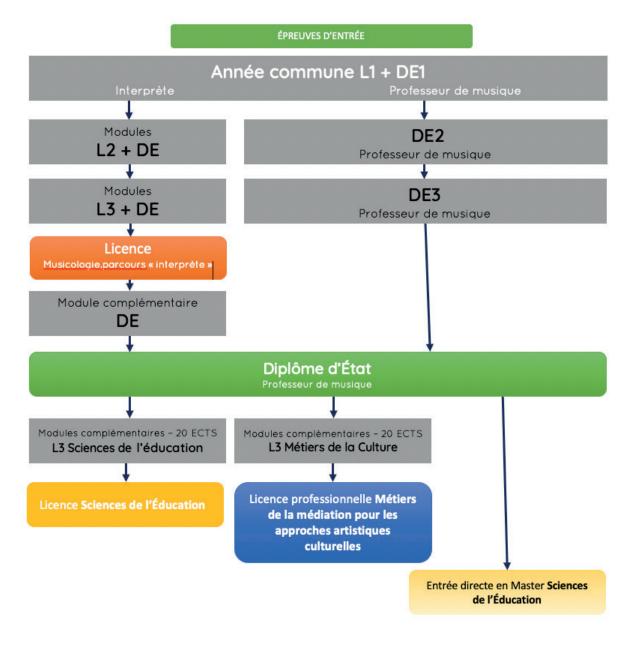
Double diplômation

La 3e année peut être complétée par un accès facilité en Licence Sciences de l'éducation et de la formation ou en Licence professionnelle Métiers de la médiation par les approches artistiques et culturelle à l'université de Rouen Normandie en suivant les enseignements et en participant aux évaluations correspondant à 20 crédits européens maximum.

Les procédures de validation des acquis antérieurs à l'entrée en formation tiennent compte du passé artistique et de l'expérience de chaque étudiantle et permettent, dans de nombreux cas, une entrée directe en 2e année de formation et la reconnaissance de certaines équivalences.

Entrée directe en Master

Une entrée directe en Master Sciences de l'éducation et de la formation à l'université de Rouen Normandie est par ailleurs prévue par convention pour toutlle étudiantlle en possession du diplôme d'État de professeur de musique délivré par le Cefedem de Normandie.



Conditions d'admission

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Accès à la formation initiale

L'accès en formation initiale est ouvert sur concours aux candidat·es justifiant des conditions suivantes :

- → être titulaire d'un diplôme national d'orientation professionnelle de musicien (D.N.O.P.) ou d'un diplôme d'études musicales (D.E.M.)
- → être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence

Dispense:

Le directeur de l'établissement peut autoriser à se présenter au concours d'entrée des candidat es qui ne sont pas titulaires du D.N.O.P. ou du D.E.M., après avis d'une commission composée d'au moins trois enseignant es de l'établissement.

Accès à la formation professionnelle continue

L'accès à la formation professionnelle continue au diplôme d'État est conditionné à la réussite à un examen d'entrée et à l'une des conditions suivantes :

→ justifier d'une expérience d'enseignement dans le domaine musical en qualité de salarié e d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine au moins sur trente

- semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel,
- → justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par quarante-huit cachets sur deux ans,
- → être titulaire du diplôme d'études musicales (D.E.M.) ou du diplôme national d'orientation professionnelle de musique (D.N.O.P.) et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié·e à raison de cina heures par semaine sur trente semaines au moins, ou être engagé dans une démarche de réorientation professionnelle.

ORGANISATION DES ÉTUDES - ÉVALUATION

Les études

La formation porte sur la pratique musicale, la culture artistique, la pédagogie, la réalisation de projets, l'environnement territorial et professionnel, la formalisation de la réflexion pédagogique. Sa durée de référence est de 1500 heures soit 3 années universitaires.

Le cursus comporte des stages pratiques de pédagogie dans des établissements de formation, des structures de création ou de diffusion, dont une partie au moins doit donner la possibilité d'être placé en situation d'enseignement. Ces stages, d'une durée minimale cumulée de 80 heures, font l'objet d'une attribution de crédits ECTS.

L'évaluation

Les unités d'enseignement (UE) font l'objet d'évaluations qui peuvent être constituées d'épreuves pratiques, d'épreuves écrites et d'épreuves orales.

La définition et la durée des épreuves ainsi que les modalités d'acquisition de chacune des unités d'enseignement sont définies par le règlement des études de l'établissement. Les unités d'enseignement ne sont pas compensables entre elles.

Au Cefedem de Normandie, celles-ci sont pour la plupart non directement reliées aux cours qui leur servent de ressources. Elles demandent aux étudiant-es de répondre à des attendus précis mais complexes, détaillés dans des documents de cadrage qui visent à faire de la formation une préparation à l'exercice professionnel réel.

Au vu des résultats des évaluations continues et terminales, le directeur de l'établissement arrête la liste des candidates reçues et leur délivre le D.E. de professeur de musique. Il remet aux candidates non reçues une attestation précisant les unités d'enseignement (UE) et modules acquis ainsi que les crédits (ECTS) correspondants.

Organisation générale par Unités d'Enseignement (UE)

La formation conduisant au diplôme d'État est conçue sur 6 semestres (S1, S2, etc.)

Les enseignements peuvent être de différentes formes :

• CM: cours magistraux

• TD: travaux dirigés ou en sous-groupes

SI: suivis individualisés

UE1 - Approches et pratiques de l'enseignement	Contenus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux/ étudiant	Total UE N.N.	% UE N.N.	% UE
UE 1.1 Approches	Didactique générale et instrumentale				12			12			
didactiques	Initiation aux neurosciences de l'apprentissage					6		6			
	Écritures, graphies, lectures, inventions et pratiques en Formation Musicale			21				21	18	10%	
	Pratique pédagogique (stages)			30	30	30	20	110			
	Mise en place de projets pédagogiques					3	3	6			17%
UE 1.2 Approches historiques, sociologiques	Sociologie de l'éducation musicale			15				15			
et multiréférentielles	Musique et handicap : sensibilisation			20	9	6	0.4	15	1.0	70/	
	Sciences de l'éducation Philosophie de l'éducation			30	30	30	24 12	114 12	12	7%	
	Apprendre dans et hors l'école : histoire des courants pédagogiques			6			6	12			
	Apprendic dans ethors record instance des codiants pedagogiques			102	81	75	65	323			
UE 2 - Cultures et											
perfectionnements artistiques	Contenus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totauv/ étudiant	Total UE N.N.	% UE N.N.	% UE
UE 2.1 Culture artistique et transversale	Musicologie interprète*	50	50					100			
	Musicologie artiste-enseignant et pratiques collectives (épistémologie des pratiques de la musique)			27	27	6	12	72			
	Ethnomusicologie générale				12			12	44	0404	
	Esthétique (initiation)	-		6	12			6	44	24%	
	Enseignements transversaux*	50	50	Ü				100			
	Écriture et arrangement	1		12	36			48			
UE 2.2 Perfectionnement						4.5					
artistique	Renforcement interprète*; Projets artistiques Pratiques d'ensemble et d'ouverture artistique*	50 50	50 50	15	15	15	15	160 100	37	21%	57%
UE 2.3 Ouverture sur d'autres pratiques	Musiques traditionnelles et musique du monde	30	30		7	10		17			
	Musiques anciennes Musiques anciennes				,	10	33	33			
	Jazz et musiques improvisées			27		27	33	54	8	4%	
	Musique contemporaine, scène et dispositifs live électronique	1				24		24			
	Musiques actuelles amplifiées				24			24			
UE 2.4 Le corps et la scène	Interprète et scène*	50	50					100			
	Transversalité musique-danse					12		12	14	8%	
	Le corps musicien - AFCM, relaxation, respiration	İ			15	9		24			
		250	250	87	136	103	60	886			
UE 3 - Environnement								Totaly/	Total	% UE	
institutionnel et culture professionnelle	Contenus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux/ étudiant	UE N.N.	N.N.	% UE
UE 3.1 Environnement	Textes cadres et insertion professionnelle			20				20			
institutionnel	Méthodologie du projet d'établissement						23	23			l
	Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et					12	30	42	10	6%	
	culturelle										
	Participation à des colloques			8		21		29			13%
UE 3.2 Culture et problématiques	Ethnographie de la classe	-		15				15			
professionnelles	Anthropologie du corps et identité de genre			10	10		15	15	١	201	
	Analyse clinique des pratiques professionnelles Analyse de pratique à orientation didactique (ergonomie cognitive)	-		12	12	3	3	24 6	14	8%	
	Insertion professionnelle (portfolio)			3		3	9	12			
	insertion professionnette (portiono)			58	12	36	80	186	<u> </u>	l	
UE 4 - Recherche et		-	-			-	-	Totaux/	Total	% UE	
innovation UE 4.1 Production d'écrits	Contenus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux/ étudiant	UE N.N.	N.N.	% UE
de recherche	Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)			3	6	12	15	36	20	11%	
UE 4.2 Techniques et technologies	MAO scène et live						12	12			1204
Comologica	Gravure musicale					12		12	3	2%	13%
	Techniques et technologies de la scène				9	6	12	27			
	Culture numérique - Approches physiques et technologiques			2	6	6 36	6 45	18 105		1	
				3	21	36	45	105			
			L1		L2		L3	TOTAL	_		
			500	-	500		500	1500	-		
			JUU	_ 5	UU	:	JUU	1500			

Le descriptif des enseignements est disponible directement sur la plateforme d'apprentissage en ligne du Cefedem de Normandie (Moodle) accessible à l'adresse tice.cefedem-normandie.fr

Attention : ce descriptif des enseignements est à lire sous réserve d'ajustements ponctuels qui peuvent être réalisés en fonction de nos partenaires ou de changements possibles d'intervenant·es dans la formation.

Vie étudiante

Études et handicap

Si vous êtes en situation de handicap, faites-nous part de vos besoins. Nous étudions chaque demande individuellement et nous faisons toujours notre maximum pour répondre à vos attentes. Si vous estimez être en capacité de suivre nos formations et correspondre aux prérequis indiqués, n'hésitez pas à nous contacter.

- * Référente Handicap Cefedem : Sarah Dauga | 02 35 14 70 90 | handicap@cefedemnormandie.fr
- * Espace Handicap de l'université de Rouen | 02 32 76 92 51 | handicap@univ-rouen.fr * Handisup | 02 32 76 92 52 | secretariat@handisup.asso.fr

Le site du Cefedem de Normandie – INSPÉ Normandie

Entouré·e des 32000 étudiant·es de l'université de Rouen Normandie, vous découvrirez une micro-société aux multiples facettes. L'INSPÉ de Mont-Saint-Aignan, siège académique, se trouve à proximité du centre historique et administratif de l'université de Rouen Normandie. Situé sur l'un des plateaux de l'agglomération rouennaise, surplombant la ville de Rouen, sur une surface de près de 166 hectares, l'INSPÉ offre à ses étudiants un cadre privilégié, au cœur d'un espace boisé de 5 hectares, doté d'une infrastructure accueillante et animé par une vie culturelle intense. Il se situe à une heure de Paris et des côtes normandes, à 10 minutes du centre-ville, grâce à une très bonne desserte des transports en commun.

La proximité immédiate de plusieurs bibliothèques universitaires, de la Maison de l'Université, lieu de vie et d'échanges offre la possibilité d'assister à une multitude de colloques et manifestations culturelles. Sur place, les étudiant·es ont accès à tous les services d'une composante universitaire: un self pour la restauration du midi, une cafétéria, des salles informatiques, un accès wifi, un fonds documentaire important marqué par une spécialisation dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, des équipements sportifs, des ateliers de pratiques artistiques et une galerie d'art, La Passerelle.

Restaurant universitaire et Cafétéria

Le service de restauration est ouvert du lundi au vendredi de 11 h 45 à 13 h 15.

Pour déjeuner au restaurant, il faut être muni d'un ticket repas (tarif Étudiant à 3,30 €), à la vente tous les matins au service Gestion (bâtiment C au rez-de-chaussée), de 8 heures à 13 h 15 (possibilité de payer en espèces, chèque ou par CB).

Un ticket donne droit à une entrée chaude ou froide + un plat + un fromage ou une salade + un dessert. Le menu de la semaine est affiché à l'entrée du réfectoire, sur la porte du service financier et sur le site web de l'INSPÉ.

La cafétéria est ouverte de 8 h 15 à 11 h 45 et de 12 h 30 à 14 h 45 et propose café, viennoiseries, boissons fraîches et sandwichs du midi en quantité limité, à des tarifs attractifs

Vie étudiante (suite)

Bibliothèque universitaire (BU)

La Bibliothèque Universitaire (BU) propose une collection de 60000 ouvrages en libre accès - livres, DVD, CD, CD-ROM, manuels scolaires, mallettes pédagogiques, affiches, ainsi que 90 abonnements de périodiques en cours, revues spécialisées, presse d'information. Le dernier numéro reçu est consultable sur place, les autres peuvent être empruntés. Le Cefedem propose également un fonds documentaire spécialisé (livres, revues, DVD, CD...).

Carte d'étudiant

- → Votre carte étudiant (Léocarte) vous permet de justifier de votre statut d'étudiantlle inscritlle et de faire valoir vos droits prévus par la convention-cadre entre le Cefedem et l'université de Rouen Normandie:
- → emprunter des livres à la Bibliothèque Universitaire (BU),
- → accéder aux activités culturelles et sportives et aux infrastructures sportives
- → voter aux élections étudiantes si vous êtes inscrit[le dans un double cursus D.E./ Licence
- → bénéficier de réductions sur sa présentation

Santé

Votre inscription au Cefedem vous permet d'accéder au service de la médecine préventive.

Sécurité sociale étudiante

Depuis le 31 août 2019,

tou·tes les étudiant·es précédemment rattaché·es à une mutuelle étudiante pour leur sécurité sociale sont automatiquement rattaché·es à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur lieu d'habitation. Les mutuelles étudiantes, poursuivent, aux côtés de l'Assurance Maladie, leurs actions de prévention santé et continuent à proposer des complémentaires santé spécifiquement adaptées aux étudiant·es.

https://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html

CVEC

En cas de réussite au concours d'entrée, et avant votre inscription administrative au Cefedem, vous devrez vous acquitter de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), d'un montant de 103 €. Cette contribution vous ouvrira l'accès aux services de l'Université et elle doit être, sauf exceptions décrites dans le lien suivant, réglée par toute personne inscrite dans l'Enseignement supérieur.

https://cvec.etudiant.gouv.fr/

Mutuelle étudiante

L'adhésion à une mutuelle n'est pas obligatoire. Toutefois, les centres de paiement de la sécurité sociale ne remboursent pas la totalité des dépenses médicales et offrent en complément des prestations de mutuelle.

Contacts

Direction

Directeur général et Directeur des études Yanik LEFORT Bureau (4° étage Bât. G)

Tél.: 0235147090 yanik.lefort@ cefedem-normandie.fr

Encadrement pédagogique

Directrice des études Musique Madeleine LIANDIER Tél.: 07 86 42 64 59

madeleine.liandier@ cefedem-normandie.fr

Responsable Formation continue et VAE Bénédicte COUSIN

Tél.: 0611745594 benedicte.cousin@ cefedem-normandie.fr

Coordinatrice pédagogique Musique

Hélène FOISSEY

Tél.: 06 49 14 68 06

<u>helene.foissey@</u> cefedem-normandie.fr

Coordinatrice pédagogique Musique

Marie HERBELIN

Tél.: 07 88 74 38 45

marie.herbelin@ cefedem-normandie.fr

Administration

Responsable informatique Nicolas NOUET

Tél.: 0235147090 nicolas.nouet@

cefedem-normandie.fr

Assistante de direction Sarah DAUGA

Tél.: 0235147091 sarah.dauga@cefedem-normandie.fr

<u>vae@</u> cefedem-normandie.fr

Assistante administrative Joséphine GOMIS

Tél.: 0235147090 josephine.gomis@ cefedem-normandie.fr

Stagiaire en alternance assistant administrative

XXX

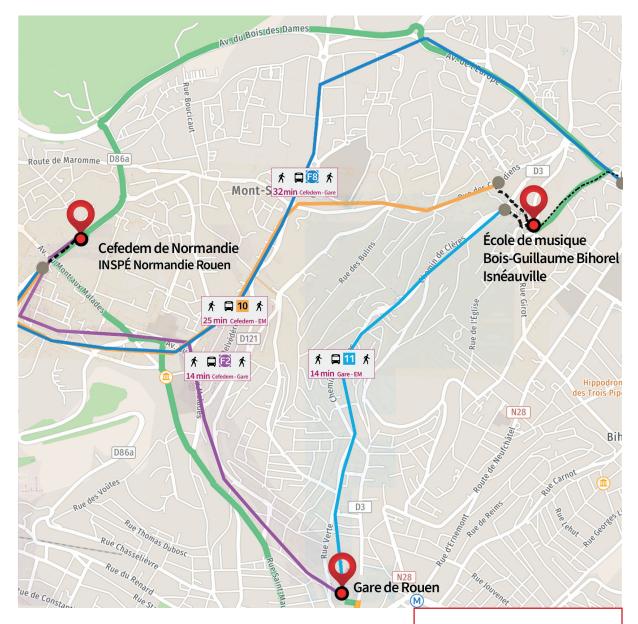
xxx@

cefedem-normandie.fr

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures

contact@ cefedem-normandie.fr

Lieux de cours et accès



Le Cefedem de Normandie :

cours et administration

INSPÉ de Rouen 2 rue du Tronquet 76130 Mont-Saint-Aignan L'École de musique de Bois-Guillaume :

cours

31 rue Petite rue de l'école 76230 Bois Guillaume

Transports en commun

Il existe différentes solutions pour faciliter votre transport : bus et métro. Des tarifs préférentiels sont accordés aux personnes de moins de 26 ans. www.reseau-astuce.fr

- → Bus Ligne Fast 2 et ligne régulière 43 : arrêt INSPÉ-Unilasalle
- → TEOR T1 : Terminus Mont aux Malades

Il y a une possibilité de stationnement Vélo'R au terminus du TEOR. Des parkings à l'accès libre sont à disposition des étudiantes : rue du Tronquet et rue d'Estaimbuc. Les parkings disposent d'un abri pour les deux-roues.